Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2021-2022

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite les productions Prescrire, est une association à but non lucratif relevant de la loi française dite de 1901 (lire "Adhérez à l'Association Mieux Prescrire !", p. 165). En 2023, en France, cette structure associative est toujours celle qui permet le mieux à *Prescrire* de maintenir son indépendance, avec un financement uniquement par les abonnés à ses différentes productions, sans publicité ni subvention, sans sponsor ni actionnaire.

En tant qu'association à activité commerciale, l'AMP applique les règles fiscales et sociales en vigueur. Elle fait appel à un commissaire aux comptes indépendant pour certifier ses comptes. Tous les ans, l'AMP soumet ses budgets à l'approbation de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale. Depuis 1992, l'AMP publie une synthèse de ses comptes dans le numéro de mars de *Prescrire*. Cette synthèse est aussi disponible en accès libre sur Prescrire.org.

Diffusion payante de Prescrire depuis 1990

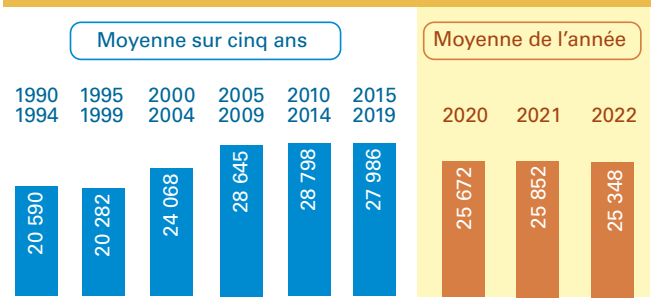

Répartition professionnelle des abonnés à Prescrire

n° 455 septembre 2021 nombre	%	PROFESSION	n° 467 septembre 2022 nombre	%
15 663	60,2	Médecins généralistes	14 894	60,3
1 205	4,6	Médecins spécialistes	1 093	4,4
4 040	15,5	Pharmaciens	3 735	15,1
3 994	15,3	Étudiants en médecine	3 716	15,0
144	0,6	Étudiants en pharmacie	165	0,7
94	0,4	Firmes pharmaceutiques	96	0,4
897	3,4	Divers (1)	1 009	4,1
26 037	100	Total de la diffusion payante du numéro	24 708	100

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

Un contexte externe complexe. L'exercice 2021-2022 a commencé le 1er septembre 2021 et s'est terminé le 31 août 2022. Il a été le troisième exercice consécutif marqué par la pandémie de covid-19. D'autres crises ont des répercussions sur le quotidien des soignants et des patients : crise de l'hôpital et de l'organisation des soins, crise économique et sociale avec une forte inflation, crise énergétique. Ce contexte est à prendre en compte pour mettre en perspective les diverses données présentées ici.

Prescrire, toujours solide, poursuit son travail pour l'amélioration des soins. Durant l'exercice 2021-2022, Prescrire a continué à produire et à mettre à disposition des informations, sous format numérique et papier, utiles aux professionnels de santé comme aux étudiants en santé. L'objectif est toujours de participer à l'amélioration de la qualité des soins, dans l'intérêt premier des patients. Diverses améliorations ont été mises en œuvre pour faciliter encore plus l'accès à l'information Prescrire, comme des publications régulières au fil des mois et diverses évolutions des applications numériques.

Un autre levier utile pour améliorer les soins au service des patients consiste en des actions auprès des décideurs publics, pour faire contrepoids à l'influence des lobbys industriels et commerciaux. Le groupe "Actions publiques" de Prescrire a répondu à diverses consultations nationales et européennes organisées par exemple par la Haute autorité de santé (HAS) française ou par la Commission européenne. Lors de l'exercice 2021-2022, Prescrire a par ailleurs échangé avec les instances dirigeantes de l'Agence européenne du médicament (EMA), dans le but d'améliorer la transparence et l'accès aux documents de cette agence.

Nombre d'abonnés en légère baisse. Dans un contexte environnant difficile et incertain, le nombre moyen d'abonnés a baissé de 1,9 % (25 348 versus 25 852 en 2020-2021). Parmi les abonnés, la part des étudiants en médecine ou en pharmacie est restée stable, aux alentours de 16 %.

Un budget reflet du travail réalisé. Le budget prévisionnel 2021-2022, élaboré dans un contexte d'incertitude, était volontairement prudent. Le budget réel montre un résultat quasi à l'équilibre, meilleur que prévu. Une part importante de ce budget continue à être consacrée à la rédaction des textes de *Prescrire* et à la documentation. Ces éléments sont le reflet du travail rigoureux et minutieux réalisé par les nombreuses personnes qui travaillent sur chaque texte de *Prescrire*, ce qui assure la solidité, la fiabilité et la pertinence des informations et des analyses publiées.

Une autre part importante de ce budget est liée à l'informatique, permettant le développement de projets numériques. Ces charges sont le reflet du dynamisme de Prescrire pour continuer à

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

développer des outils toujours plus en phase avec les besoins d'information des soignants.

Au côté des soignants. En 2023, dans un environnement qui reste mouvementé, Prescrire poursuit son travail au service des soignants et des patients, tout en continuant son évolution pour encore mieux répondre aux besoins des abonnés et convaincre le plus grand nombre de franchir le pas de l'abonnement.

©Prescrire

Adhérez à l'Association Mieux Prescrire !

L'Association Mieux Prescrire (AMP) est une association à but non lucratif (loi 1901) qui « *œuvre pour des soins de qualité dans l'intérêt premier des patients* » (article 1 des statuts).

Pour adhérer, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de signer la charte "Non merci..." et de s'acquitter de sa cotisation annuelle.

La charte, le bulletin d'adhésion et les statuts de l'association sont en libre accès sur Prescrire.org.

Contact :
AMP, 83 boulevard Voltaire, 75558 Paris, Cedex 11 - France
Courriel : amp@prescrire.org

Une association contrôlée par les rédacteurs et les abonnés. Au sein de l'Assemblée Générale des Collèges de l'AMP, les pouvoirs sont répartis entre :
- le Collège des Rédacteurs : 25 membres (élus tous les 3 ans par leurs pairs), disposant de 35 % des voix ;
- le Collège des Abonnés : 20 membres (élus tous les 3 ans par leurs pairs), disposant de 25 % des voix ;
- le Collège des Conseillers : 15 membres (cooptés par le Conseil d'administration pour une durée de 3 ans), disposant de 20 % des voix ;
- le Collège des Fondateurs : 10 membres (cooptés par le Conseil d'administration pour une période de 12 ans), disposant de 20 % des voix.

AMP : exercice 2021-2022 (du 1er sept. 2021 au 31 août 2022)

Prévision initiale de répartition des produits et des charges

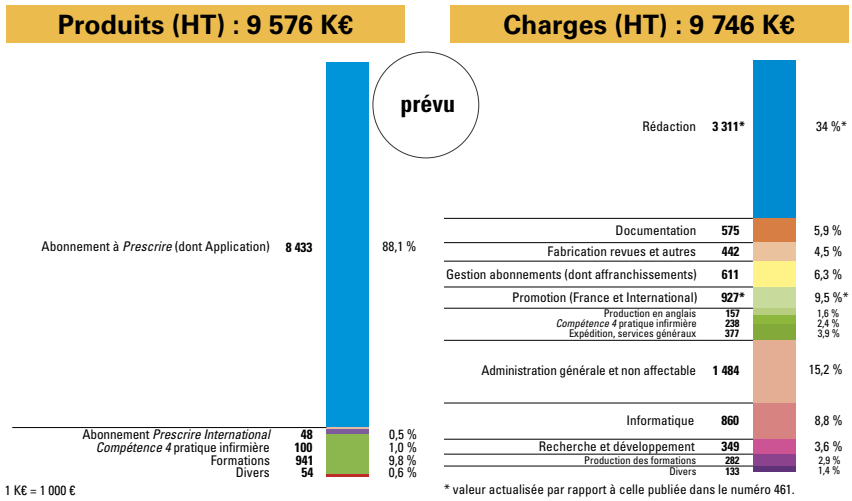

* valeur actualisée par rapport à celle publiée dans le numéro 461.

Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2021-2022

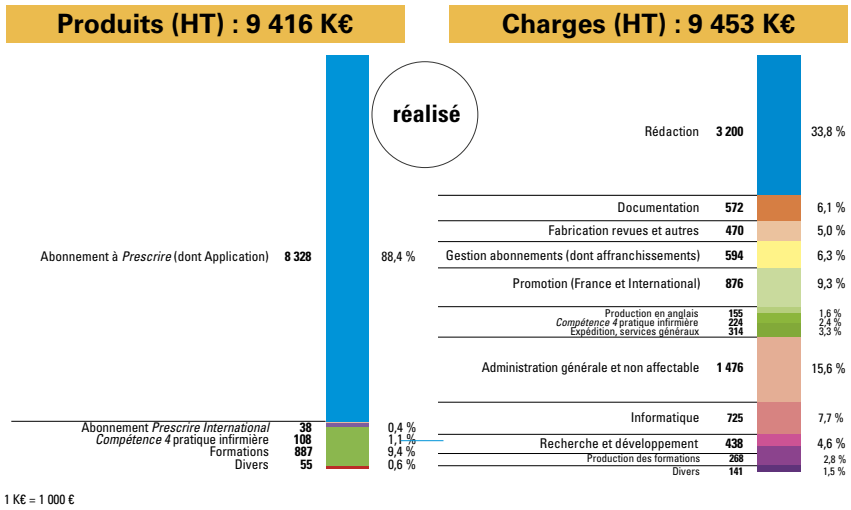

AMP : exercice 2022-2023 (du 1er sept. 2022 au 31 août 2023)

Prévision initiale de répartition des produits et des charges

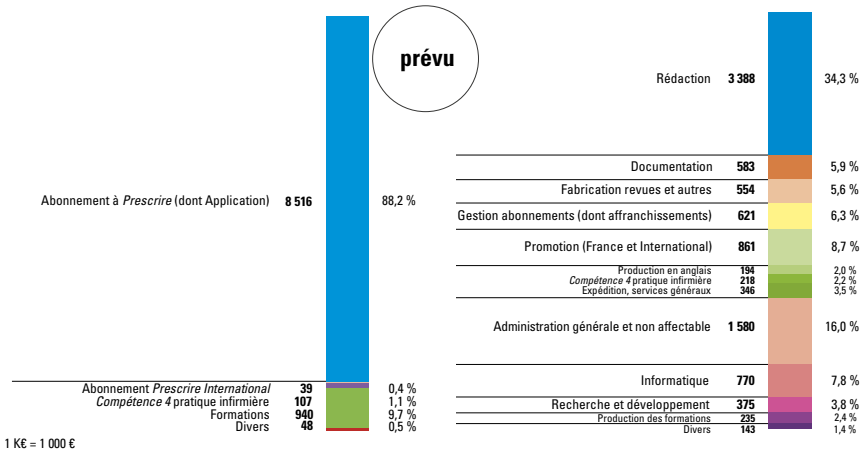

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement